

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude ENEDIS - Place de Penvillerc'h

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section AN numéro 650.

Afin de raccorder électriquement les propriétés privées situées sur les parcelles cadastrées section AN numéros 652 et 654, il est nécessaire de faire passer une canalisation électrique souterraine, dans une bande d'un mètre de large sur 58 mètres de longueur environ, ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section AN numéro 650, située place de Penvillerc'h, appartenant à la collectivité.

Cette servitude est consentie à titre gracieux. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS à signer les actes les autorisant à intervenir.